



CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1990-1991

30 AVRIL 1991

ENTENTE ENTRE L'ASSEMBLEE NATIONALE
DU QUEBEC ET LE CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE FRANÇAISE (1)

RESOLUTIONS

ADOPTÉES PAR LE COMITE MIXTE EN SA DIXIEME SESSION
BRUXELLES, AVRIL 1991 (2)

- (1) Voir Doc. Conseil 25 (S.E. 1979) n°s 1 à 5.
Voir Doc. Conseil 43 (1981-1982) n° 1.
Voir Doc. Conseil 107 (1982-1983) n° 1.
Voir Doc. Conseil 180 (1984-1985) n° 1.
Voir Doc. Conseil 7 (1985-1986) n° 1.
Voir Doc. Conseil 102 (1986-1987) n° 1.
Voir Doc. Conseil 114 (1989-1990) n° 1.
(2) Voir composition des délégations p. 5.

Les délégations du Conseil de la Communauté française et de l'Assemblée nationale du Québec, réunies au sein du Comité mixte de coopération interparlementaire, ont tenu la 10^e session à Bruxelles sous la présidence de Mme Antoinette Spaak, Présidente du Conseil de la Communauté française et de M. Jean-Pierre Saintonge, Président de l'Assemblée nationale du Québec.

Le Comité mixte a publié une brochure commémorative à l'occasion de la 10^e session et il a été convenu que les deux parties veilleront à sa distribution dans les Communautés respectives.

Le Comité mixte se félicite du travail préparatoire du sous-comité qui a facilité la progression des travaux de sa 10^e session et la préparation de la brochure commémorative.

Les deux délégations ont procédé à un échange d'informations sur l'évolution politique et institutionnelle du Québec et de la Communauté française depuis la dernière session du Comité mixte.

Les deux délégations ont fait le point sur les dossiers de la protection de la jeunesse en Communauté française et au Québec. Elles ont, de plus, échangé des informations sur les questions de politique familiale et de la petite enfance. Enfin, un exposé sur la politique de la santé au Québec a été présenté par la partie québécoise.

Il a été, de plus, souligné que le Conseil de la Communauté française répondrait positivement à une invitation de l'Assemblée nationale du Québec de participer à un symposium sur la démocratie qui se tiendra à Québec à l'automne 1992, dans le cadre de la commémoration du bicentenaire des institutions parlementaires québécoises.

S'en tenant à la résolution 6 de sa dernière session, le Comité mixte a tenu à se prononcer dans les résolutions 2, 3 et 4 sur l'orientation à retenir pour chacune des catégories déjà identifiées soit :

1^o Les structures de nos Etats et de nos Assemblées;

2^o L'attitude des deux Parlements à l'égard de la scène internationale;

3^o Des thèmes particuliers de la politique sociale et culturelle.

RESOLUTION N° 1

TV 5

Le Comité mixte a consacré une journée d'étude à la télévision francophone TV 5.

Considérant que TV 5 a, dès à présent, prouvé tant en Europe qu'en Amérique du Nord qu'elle est une entreprise essentielle pour la cause de la francophonie;

Considérant que TV 5 Québec-Canada et TV 5 Europe poursuivent un objectif fondamental commun, à travers des émissions d'information, de formation culturelle, de divertissement et désirent faire partager ce qui caractérise et unit les peuples de langue et de culture française et, en même temps, faire découvrir la diversité des composantes de la Francophonie;

— Le Comité mixte insiste pour que ces deux objectifs inspirent les programmes de TV 5 Québec-Canada et TV 5 Europe.

— Le Comité mixte recommande en même temps que les programmes soient arrêtés en fonction de la diversité des spectateurs auxquels TV 5 Québec-Canada et TV 5 Europe s'adressent: d'une part, des spectateurs francophones — d'expression française mais à des degrés variables de connaissance de la langue —, et d'autre part, des spectateurs non francophones justifiant notamment le recours à des sous-titrages.

Le Comité mixte se réjouissant de l'ouverture et de l'intérêt à l'égard des pays de l'Europe centrale et orientale, de l'Afrique et de l'Amérique du Sud, désire attirer l'attention sur l'urgence qu'il y a à trouver une réponse à l'attente de ces populations.

Le Comité mixte se déclare particulièrement attentif aux récents travaux des ministres francophones de la Culture à Berne et se réjouit de la mission confiée à la CIRTEF, la chargeant de l'étude de faisabilité d'une grande radio francophone internationale.

La pertinence d'un tel projet paraît évidente, compte tenu de la grande efficacité de la radio sur le plan de la décentralisation et du rapport favorable entre le coût et la qualité du service rendu à la francophonie internationale.

Le Comité mixte étudiera, au cours de sa prochaine session, les résultats de la mission confiée à la CIRTEF.

RESOLUTION N° 2

Considérant qu'il désire poursuivre ses réflexions sur le fonctionnement des deux Assemblées;

Considérant la très grande importance qu'il attribue à la connaissance de l'exercice de la fonction de parlementaire dans les milieux respectifs;

Le Comité mixte convient de traiter, lors de sa prochaine session, dans la catégorie « Structure de nos Etats et de nos Assemblées » l'un des deux sujets suivants :

- les conditions de travail des parlementaires et des groupes politiques;
- la procédure parlementaire.

Le Comité mixte décide, de plus, qu'à l'occasion de ses prochaines sessions, deux parlementaires pourraient prolonger leur séjour de deux à trois jours, afin d'expérimenter avec un parlementaire de l'autre Communauté, l'exercice de la fonction de parlementaire dans une circonscription d'accueil.

RESOLUTION N° 3

Coopération interparlementaire

— Considérant la restauration du multipartisme, d'élections libres et de la démocratie parlementaire dans la majeure partie des pays d'Europe centrale;

— Considérant qu'il importe de contribuer au renforcement de ces nouveaux régimes démocratiques en vue de rendre ces situations irréversibles;

— Constatant l'importance de la langue et de la culture françaises dans l'ensemble de l'Europe centrale et des Balkans;

— Désireux d'apporter leur contribution au développement de la francophonie et de la démocratie parlementaire;

Le Conseil de la Communauté française et l'Assemblée nationale du Québec décident :

— De développer conjointement un programme de coopération interparlementaire avec un Parlement d'un Etat d'Europe centrale ou balkanique.

A cet effet, chacune des deux assemblées désignera respectivement un parlementaire qui est chargé, dans les meilleurs délais, de prendre les contacts nécessaires, de procéder à l'étude des besoins et de faire au sous-comité, dès sa prochaine session, des propositions concrètes de coopération s'inscrivant dans les objectifs de la présente résolution.

RESOLUTION N° 4

Considérant que les discussions qu'il a tenues sur plusieurs thèmes particuliers de la politique sociale et culturelle au cours de ses

dernières réunions ont pu contribuer à l'avancement du débat dans les deux Communautés;

Considérant le succès de la formule des colloques, qu'il utilise depuis quelques années;

Considérant que l'immigration et l'intégration des Communautés culturelles à la société d'accueil sont des sujets de plus en plus discutés dans les deux Communautés;

Le Comité mixte convient que le thème du colloque de la prochaine session portera sur la politique d'immigration et d'intégration.

La délégation de l'Assemblée nationale du Québec était composée de MM. Jean-Pierre Saintonge, président de l'Assemblée nationale, Jean Joly, député du parti libéral québécois, Mme Huguette Boucher-Bacon, députée du parti libéral québécois, M. Albert Khelfa, député du parti libéral québécois, André J. Hamel, député du parti libéral québécois, Jean-Pierre Jolivet, député du parti québécois, Mme Carmen Juneau, députée du parti québécois, MM. Roger Lefebvre, député du parti libéral québécois, Pierre Duchesne, secrétaire général de l'Assemblée nationale, Henri Gariépy, conseiller en relations parlementaires.

La délégation du Conseil de la Communauté française était composée de Mme Antoinette Spaak, présidente du Conseil, MM. Yvon Biefnot, président du groupe socialiste, André Antoine, président du groupe social-chrétien, André Lagasse, président du groupe Ecolo/FDF, Pierre Hazette, député du parti réformateur libéral, Freddy Donnay, sénateur du parti socialiste, Léon Defosset, député du parti socialiste, Etienne Knoops, député du parti réformateur libéral, Christian Daubie, secrétaire général du Conseil, Jean-François Vandewalle, directeur d'administration, Jean-Pierre Cristolovean, conseiller.

